

VOS REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA CPHSCT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

LES ACTIONS DE LA CPHSCT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES POUR 2022

Représentants des organisations d'employeurs :	
Membres titulaires	Membres suppléants
Christine FARAUD FDSEA	Yves ARIS FDSEA
Valéry GOY FDSEA	
Hélène MAJORAL FDSEA	
Pascale PEYRET FDSEA	
Représentants des organisations de salariés :	
Membres titulaires	Membres suppléants
Jean-Michel DELMAS SNCEA-CGE-CFE	Eddy RÉMY SNCEA-CGE-CFE
Cédric MARIE FGA-CFDT	Catherine BOURNET FGA-CFDT
Silvio MAROCCHINO FGA-CFDT	
Jennifer SAMMUT FGTA-FO	Corinne SOHET FGTA-FO

Période 2021-2023 :

- Présidente : **Christine FARAUD**
- Secrétaire : **Silvio MAROCCHINO**

Nouvelle adresse mail

✉ CONTACT : **cphsct.66@gmail.com**

Pour plus d'informations :

<https://grandsud.msa.fr/lfp/web/msagrandsud/sst/cphsct66>

- Sensibilisation d'employeurs et de salariés agricoles sur les gestes et postures en partenariat avec une mutuelle agricole.
- Sensibilisation des concessionnaires de tracteurs agricoles ou forestiers du département sur le niveau de protection des cabines de tracteurs.
- Sensibilisation des opérateurs de traitement des cultures avec des produits phytopharmaceutiques.
- Participation à la manifestation agricole « La ferme à Canet ».

Avec le soutien de :

MSA Grand Sud

- Médecin du travail (en attente de nomination)*
- Nicolas GARCIA**, conseiller en prévention des risques professionnels
- Robert BATIGNE**, président du Comité de Protection Sociale des Salariés (CPSS)

DDETS des Pyrénées-Orientales (ex-DIRECCTE)

- Isabelle BERDAGUER**, responsable de l'unité de contrôle de l'inspection du travail

DREETS Occitanie (ex-DIRECCTE)

- Damien BOUYSSIÉ**, chargé du contrôle de la prévention dans le secteur agricole

Version : Avril 2022



Lieu d'échanges, de réflexion et de concertation entre partenaires sociaux du monde agricole

Avec le soutien de :



L'essentiel & plus encore

POURQUOI UNE CPHSCT ?

Afin d'établir un dialogue social constructif sur les questions de santé et sécurité au travail, et de répondre aux demandes des entreprises agricoles dépourvues de représentants élus du personnel, les CPHSCT départementales ont été créés à partir des années 2000.

Dans le département des Pyrénées-Orientales, la CPHSCT a été mise en place en 2015.

QUEL EST SON RÔLE ?

Composée de représentants d'employeurs et de salariés agricoles, la CPHSCT donne la possibilité aux très petites entreprises de bénéficier d'informations, de conseils et de formations pour améliorer les conditions de travail, au même titre que les entreprises de plus de 11 salariés ayant mis en place un comité social et économique (CSE).

Elle est accompagnée par des représentants du ministère du travail (inspection du travail, prévention) et de la MSA (service santé et sécurité au travail, CPSS).

POUR QUI ?

Les CPHSCT s'adressent aux entreprises agricoles dépourvues de CSE dans les branches suivantes :

- Polyculture-élevage ;
- Cultures ;
- Élevages spécialisés ;
- Exploitations de dressage et d'entraînement ;
- Haras ;
- Conchyliculture ;
- Pisciculture ;
- Exploitations forestières ;
- Sylviculture ;
- Scieries ;
- Entreprises de travaux agricoles ;
- Entreprises paysagistes ;
- CUMA.

COMMENT AGIT-ELLE ?

- La CPHSCT est à l'écoute des difficultés rencontrées par les employeurs et salariés en matière de santé et sécurité au travail.
- Elle se réunit a minima deux fois par an.
- Elle s'efforce de repérer et diffuser les bonnes pratiques.
- Elle impulse des actions de prévention départementales.

CHOIX DES ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA CPHSCT

Les actions de prévention sont décidées lors des réunions de la commission, en fonction des remontées de terrain et des constats et échanges réalisés entre les membres de la CPHSCT, de la MSA Grand Sud et de la DDETS des Pyrénées-Orientales.

Une question, un besoin ? Contactez-nous !

EXEMPLES D'ACTIONS DE PRÉVENTION RÉALISÉES DANS LE DÉPARTEMENT :

- Information autour du travail en hauteur dans la filière de l'arboriculture fruitière : conditions de travail et réglementation.
- Information autour de la prestation de service : obligations des employeurs et des prestataires de service.
- Création de panneaux d'affichages en PVC de dimension 40 x 70 cm sur les procédures d'habillage et de déshabillage des opérateurs effectuant le traitement des cultures avec des produits phytopharmaceutiques, illustrées par des photos.
- Création d'un document d'information sur les addictions au travail (alcool et drogues).